



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR**

**Procès-verbal n° 14 de la séance du  
Conseil communal  
du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Madame la Présidente salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière et les membres du public.

L'heure de convocation étant écoulée, elle ouvre cette 14<sup>ème</sup> séance de la législature et, en préambule, demande à l'assemblée une minute de silence en mémoire de Monsieur Yvan Nicolier, qui nous a quittés récemment.

Monsieur Ludovic Schopfer, secrétaire, ne pouvant être présent pour des raisons professionnelles est remplacé par Monsieur Théodor Mamais, Vice-Président. Il en est remercié.

**Point 1 : Appel**

Madame la Présidente ouvre l'ordre du jour et fait procéder au point 1. Elle précise que sont excusés pour cette séance Mesdames Carine Baud Sellie, Nicole Buchwalder, Christine L'Eplattenier, et Monsieur Ludovic Schopfer.

Le quorum étant atteint, l'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil communal, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Elle propose une rotation des points 5 et 6 de l'ordre du jour pour accueillir Monsieur Daniel Leuba, président de l'ASIRE, qui interrompt une autre séance pour venir répondre à nos questions.

Madame la Présidente annonce la réception de deux motions qui seront abordées en point 8 en lieu et place du point « Divers et propositions individuelles » qui passe en point 9.

**Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n°13 de la séance du 29.09.2014**

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Monsieur François Dutoit demande des explications sur le mot « défalcatons » de la page 3, 2<sup>ème</sup> paragraphe du PV. Madame la Présidente sollicite Monsieur Pascal Mettraux pour précisions.

Madame la Présidente, à la lumière des explications, propose de supprimer le terme en question du PV.

Monsieur François Dutoit poursuit en abordant la page 4, 3<sup>ème</sup> paragraphe et demande la précision « des logements en location ».

Madame la Présidente annonce que la mention sera ajoutée et, en l'absence d'autre remarque, clôt la discussion en remerciant le secrétaire pour son travail.

### **Point 3 : Communication de la Présidente, dépôt de postulats et/ou de motions**

Réception de postulats de Messieurs Thierry Pittet et Gérard Briquet. Les postulats seront présentés en point 8 du présent ordre du jour.

### **Point 4 : Communications de la Municipalité**

La parole est donnée à Madame Le Syndic qui annonce que le véhicule communal sera livré prochainement et que le vin chaud de Noël sera servi, selon la tradition, à la déchetterie communale le 13.12.2014. Il sera l'occasion d'y acheter le sapin de Noël.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour ces informations.

### **Point 5 : Préavis municipal n° 10-2014 demande de cautionnement d'un montant de Fr. 2'009'573.- en faveur de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Pascal Mettraux, rapporteur de la Commission pour lecture de son rapport.

Madame La Présidente remercie la Commission pour son rapport et passe la parole à Madame Maria Rey qui désire présenter les questions complémentaires de la commission.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Daniel Leuba, président de l'ASIRE et le remercie d'accorder de son temps pour nous apporter réponses à nos questions.

Mécanisme financier : En fin 2012, le Conseil communal a accepté les statuts de l'ASIRE. Sur cette base le Codir a mis en œuvre la "vision 2020" (Cf. *asire.ch*).

Cette stratégie fixe quels sont les sites qui permettront la réalisation du vote populaire de 2009 en faveur de l'horaire scolaire continu. Villars-le-Terroir devient un site important non seulement pour la commune mais pour toute la région.

Madame Maria Rey demande pourquoi la commune devrait elle cautionner le montant en question si, comme entendu, cela ne change rien au fonctionnement présent et futur de la commune ?

Monsieur Daniel Leuba précise que le cautionnement est une garantie évidente pour le bailleur de fonds mais qu'elle ne serait réalisé seulement si l'ASIRE devrait être dissoute par ses communes membres, pour raison de faillites respectives. Cela semble donc impossible.

Question est posée de ce qui arriverait si une commune refuse de cautionner l'endettement ?

Monsieur Daniel Leuba répond que l'ASIRE est basée sur la solidarité des communes membres. Si une commune refuse le cautionnement, ce sont les autres qui assument la charge, solidairement.

Il termine par rappeler que ce vote n'a aucun impact sur le plafond d'endettement de la commune.

Relativement au cautionnement solidaire, Monsieur François Dutoit corrige le propos de Monsieur Dnaiel Leuba, s'inspirant du préavis : en 2<sup>ème</sup> paragraphe de la page 2, il est ainsi précisé que chaque commune-membre garantit une partie des emprunts de l'Association sous la forme d'une caution simple, ce qui ne l'engage qu'à la hauteur du montant ici préavisé.

Enfin, à la lumière des explications de chacun, la Commission des Finances revient sur son rapport et conseille d'accepter l'octroi du cautionnement de Fr. 2'009'573.- à l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE).

Madame la Présidente clôt la discussion et vous relit les conclusions de ce préavis :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis municipal n° 10 du 27 octobre 2014,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission,

#### DECIDE

- D'octroyer un cautionnement de Fr. 2'009'573.- à l'Association Scolaire Intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)

Madame la Présidente fait passer au vote et prie les membres du Conseil qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main.

Le préavis relatif à la demande de cautionnement en faveur de l'ASIRE est donc accepté avec une abstention.

#### **Point 6 : Préavis n° 9-2014 – Budget pour l'année 2015**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Pascal Mettraux, rapporteur de la Commission pour lecture de son rapport.

Madame La Présidente remercie la Commission pour son rapport et passe la parole à Madame Marie-Blanche Pittet, boursière, pour la lecture du tableau des charges et des revenus.

Madame la Présidente annonce l'ouverture de la discussion point par point.

1. Administration Générale : Madame Le Syndic remercie les membres de la Commission des Finances pour leur travail et précise que la diminution du point 110 est due à l'absence d'affaire en cours.

2. Finances : Madame Le Syndic relève que le Canton proposait une augmentation des revenus de 2 % par rapport à 2013.

Monsieur Philippe Benoît s'étonne de l'augmentation du budget au point 400.01 qu'il trouve très optimiste.

3. Domaines et bâtiments : Pas de remarque ni question.

4. Travaux : Monsieur François Dutoit demande, au sujet du 400.318.00, comment planifie-t-on cette charge ? Madame la Boursière répond qu'il s'agit d'une estimation sur les dernières années.

5. Instructions publiques et cultes : Question de Monsieur François Dutoit, l'ASIRE construit, la commune d'Echallens a cédé son collège, est-ce que nos classes vont rester à louer ? Réponse de Jacqueline Bottlang, l'ASIRE ne rachète que des bâtiments exclusivement scolaires, donc pas nos classes.

6. Police: pas de remarque ni question.

7. Sécurité sociale: pas de remarque ni question.

8. Services industriels : Madame Le Syndic corrige la remarque de la Commission des Finances qui indique des charges provisionnelles alors qu'elles sont bien prévisionnelles.

A l'inquiétude exprimée par Monsieur François Dutoit relativement aux chiffres prévus, Monsieur Eric Glauser annonce que le réseau d'eau est en très bon état, voire neuf.

Monsieur David Henrioux relève que les chiffres sont année après année à la hausse et qu'il est toujours attendu de la Municipalité des options de réductions de coûts. Il apprécierait entendre comment l'augmentation des charges pourrait être maîtrisée à l'avenir.

Madame Le Syndic répond que ce budget est composé de 75% de charges incompressibles et que les investissements seront priorisés en fonction de la capacité de la commune à les assumer.

Monsieur David Henrioux demande si la Municipalité compte travailler sur les 25% de charges restants, si elle a envisagé des compressions de coûts et sur quelles rubriques.

Madame Le Syndic répond que ces 25% vont devenir guère compressibles de par l'augmentation de la population et services liés et que la seule solution envisageable aujourd'hui serait malheureusement une augmentation du point d'imposition.

Monsieur Philippe Benoit revient sur la question des impôts et de l'augmentation estimée. Il exprime son impression d'effet d'annonce pour résorber les charges dans cette présentation.

Madame Le Syndic compare avec 2013 et modère qu'avec la modification de 4 points d'impôts, sont ajoutés les 2% du canton et une augmentation de la population estimée.

Monsieur Eric Glauser précise que le chiffre à prendre en référence est sous la rubrique « revenus 2013 » soit 1'776'413.62 auquel il faut ajouter 18% d'augmentation (et non les 30% considérés dans les propos précédents). Ceci atténue l'augmentation.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis de la Municipalité du 20 octobre 2014,
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'approuver le budget 2015 tel que présenté avec un résultat négatif de 132'737. --

Madame la Présidente fait passer au vote et prie les membres du Conseil qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main.

Le préavis relatif au budget 2015 est donc accepté avec 1 refus et 1 abstention.

**Point 7 : Réponse à l'interpellation n° 01-2014 du 27 octobre 2014 de Monsieur David Henrioux**

Madame la Présidente précise que lors de notre dernier Conseil, Monsieur David Henrioux a déposé une interpellation soutenue par des membres du Conseil.

La Municipalité a répondu par écrit, mais cette réponse nous est parvenue après l'envoi des documents pour la présente assemblée. La réponse est donc lue par Madame la Présidente.

Lecture terminée, elle ouvre la discussion sur cet objet.

Monsieur David Henrioux demande si l'ensemble de la Municipalité a participé à cette réponse et s'il y a eu collégialité. Il déplore de plus que cette réponse ne satisfait pas sa question.

Madame Le Syndic répond que oui, cette réponse sur le fonctionnement de la Municipalité a été construite en collégialité.

**Point 8 : Postulats de Messieurs Gérard Briquet et Thierry Pittet**

Madame la Présidente donne lecture du postulat no 1 « demande à la Municipalité d'une étude pour la création des zones à 30 km/h dans le village » et passe la parole aux postulants pour présentation de leur projet.

Madame Le Syndic précise que le côté ouest de la place de l'Eglise ne peut être soumis à limitation à 30 km/h étant ligne de transports publics.

Monsieur François Dutoit demande que soit inclus le centre du village dans ce postulat et plus particulièrement la Côte-à-Commis et le parvis de l'église. Les postulants répondent que leur action porte sur « le village », comme indiqué dans le postulat.

Madame la Présidente demande si des membres soutiennent l'entrée en matière du postulat. Plus d'un 5ème des membres du Conseil soutient le postulat, Madame la Présidente procède donc au vote .

La prise en considération du postulat est largement acceptée par le Conseil communal, le postulat est donc renvoyé à la Municipalité pour étude et traitement.

Madame la Présidente demande au postulant de présenter le postulat no 2 « demande à la Municipalité une étude pour l'optimisation des transports scolaires selon les critères proposés par l'APE » et passe la parole aux postulants pour présentation de leur projet.

Le débat est nourri et de nombreuses interventions font état des décisions cantonales subies et des insatisfactions des parents et enfants.

Madame la Présidente demande si des membres soutiennent l'entrée en matière du postulat. Plus d'un 5ème des membres du Conseil soutient le postulat, Madame la Présidente procède donc au vote .

La prise en considération du postulat est acceptée par le Conseil communal, avec 1 refus et 7 abstentions, le postulat est donc renvoyé à la Municipalité pour étude et traitement.

### **Point 9 : Divers et propositions individuelles**

Madame la Présidente annonce que les vacances envoyées aux conseillers peuvent comporter quelques imprécisions. Monsieur Le secrétaire les a donc revues et les questions y relatives sont à lui envoyer.

Monsieur David Henrioux s'étonne des affirmations de collégialité au sein de la Municipalité alors qu'il lit des propos reproduits dans la presse écrite, particulièrement ceux de Madame Le Syndic qui exprime que, en cas de refus de la fusion des communes, il sera difficile de continuer de collaborer avec la Municipalité.

Monsieur Jean-Joseph Pittet demande ce que deviendront les terrains zonés qui ne seront pas exploités selon leur statut au moment des échéances fixées dans la LAT.

Madame Le Syndic indique que la commune est en zone jaune de la carte de la LAT, qui nous place en statu quo et que les zonages ne seront pas remis en question.

Monsieur Jean-Joseph Pittet questionne les conséquences au niveau du RPGA de la commune suite au refus de la fusion. Madame Le Syndic annonce que le Canton devrait nous contraindre à court terme de densifier le coefficient d'occupation.

Madame Le Syndic prend la parole pour procéder à son discours de démission. Elle y présente ses motivations tout au long de sa carrière, les évolutions de la Commune, les actions significatives menées et raisons de sa décision.


Madame la Présidente prend acte, au nom du Conseil communal, de la démission de Madame Le Syndic, avec effet au 30 juin 2015.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt le point 9, remercie les membres du Conseil Communal, le Secrétaire du Conseil, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière et clôt la séance du Conseil communal en invitant chacun à assister à la projection du film « Villars-le-Terroir – Village à tiroirs ».

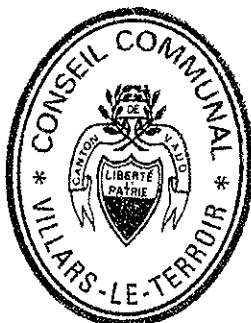
Ainsi délibéré en séance 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **Au nom du Conseil communal**


La Présidente



A.-C. Duployer



Le Secrétaire



p.o. T. Mamaïs